

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de La Chapelle Saint Martin en Plaine  
Séance du 23 Mai 2024

L' an 2024 le 23 Mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FESNEAU Jean-Louis, Maire

Date de la convocation : 26/04/2024

Présents : M. FESNEAU Jean-Louis, Maire, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, LEMAIRE Laetitia, MM : BERTHELOT Olivier, CHAUVEAU Jean-Yves, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme FROUFE Emilie à Mme BRINDEAU Sandrine

Secrétaire de séance : BRINDEAU Sandrine

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Sans observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **ZONES ENERGIES RENOUVELABLES**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'évocation en date du 20 mars 2024, par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à ce sujet :

- un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable du 22 mars 2024 au 22 avril 2024 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations.

Le Maire présente le bilan de cette concertation joint en annexe ( Bilan de la concertation du public)

- nombre de personnes ayant consigné des observations sur le registre : 7
- les avis émis se prononcent contre les propositions pour l'implantation de zones favorables à l'installation d'éoliennes.

### **19H30 : ARRIVEE DE MME Laetitia LEMAIRE**

L'adjointe au Maire propose donc au conseil municipal d'émettre un avis de non proposition de ZAENR sur sa commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, en l'absence du Maire pour risque de conflit d'intérêt

- décide de ne pas proposer, sur le territoire de sa commune, de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes.
- charge le maire ou son représentant de transmettre, cette délibération, au référent préfectoral.

### **Questions diverses :**

#### **BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES LE 09 JUIN 2024**

A la demande du Maire, le Conseil municipal décide de la composition du bureau de vote suivante :

#### **le matin :**

8h-13h : Madame Audrey Bourgoin, Monsieur Benoît Trouillebout, Monsieur Jérôme Mormiche, Monsieur Olivier Berthelot

#### **l'après-midi :**

13h-18h : Monsieur Jean-Louis Fesneau, Madame Marie-Pierre Boutin, Madame Emilie Froufe, Monsieur Jean-Yves Chauveau

Président du bureau de vote : Jean-Louis FESNEAU  
Vice-Présidente : Emilie FROUFE

Dépouillement :  
Monsieur Jean-Louis Fesneau, Madame Delphine Drieu, Madame Laetitia Lemaire, Monsieur Jean-Yves Chauveau

14 JUILLET 2024

Cette année le feu d'artifice se déroulera à Villexanton. Le traiteur Monsieur et Madame Denis Busson de La Chapelle St Martin a été retenu pour le repas. Le déroulement ainsi que les prix des plateaux repas seront évoqués lors de la prochaine séance de conseil.

CONCERT DU 03 AOUT 2024

Dans le cadre des Estivales 41, Le Maire informe les conseillers municipaux du concert avec le groupe Tigre Bleu (Pop Rock) qui est organisé par le Conseil Départemental le samedi 3 août 2024 à 19h30 au foyer rural de La Chapelle Saint Martin en Plaine,

Le 14 mai 2024, une rencontre a eu lieu avec les associations, l'Harmonie, l'AFPE ainsi que Familles Rurales pour définir de l'organisation durant ce concert (comme la vente de nourriture et de boissons).

ARBRE DE NOEL

Suite à la mise en sommeil du Comité des Fêtes, la question a été posée sur l'arbre de Noël, est-ce que la commune accepte de continuer cette animation aux plus jeunes. La réponse du conseil a été favorable pour organiser une animation.

PCS SAUVEGARDE

Le Maire présente aux conseillers le PCS Plan Communal de Sauvegarde, qui est un document contribuant à l'information préventive et à la protection des populations ainsi que le DICRIM Document d'Information sur les Risques Majeurs.

PLUI

Le Maire demande les disponibilités de chacun pour une rencontre avec Monsieur Loche Responsable du Service Urbanisme du Grand Chambord et de Beauce Val de Loire au sujet du PLUi. La date fixée sera le 04 juin 2024 à 18h00.

**21H30 : DEPART DE MME Marie-Pierre BOUTIN**

CHIEN LOTISSEMENT DU CLOS

Le Maire informe les conseillers qu'un courrier a été reçu en mairie concernant les aboiements intempestifs dans le lotissement du Clos, et qu'un courrier rappelant les lois à ce sujet a donc été envoyé à tous les habitants de ce lotissement.

AVALOIRS DES EAUX PLUVIALES

Une conseillère informe que quelques avaloirs des eaux pluviales sont détériorées notamment dans le hameau de Morvilliers ainsi que du Bourg,

MAIL DUN ADMINISTRÉ

Un administré a envoyé un mail au sujet des excréments de chat dans sa cour ainsi que de pierres de calcaire qui proviennent du chemin communal et qui ont roulé dans sa cour.

Le Maire le contactera pour aborder ces deux points.

Le Président,



La Secrétaire de séance,



La séance est levée à: 22:00

Mis en ligne le :